

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Séance du 18 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit février, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

Nombre de conseillers :

En exercice	19	Présents	18	Votants	19
Absents	1	Exclus	0		

Date Convocation : Mercredi 12 février 2025

Présents : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Céline DURAND, Daniel SAUVAGE, Christel FIETKAU, Patrick LECOMTE, José PASQUALETTI, Karine COMBE, Nathalie LEFEVRE, Mickaël DUREZ, Jean-Louis REYNAUD, Yann RICHE, Vanessa AIRAL, Anthony FERNANDEZ

Pouvoirs : Yvelise ROPTIN à Gérard BANQUET

Absente excusée : Yvelise ROPTIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Michel GORDOT est désigné secrétaire de séance.

Objet : Projet agrivoltaïque de M. Mathieu BENOIT au Mas Olympie

Il est exposé au conseil municipal :

Monsieur le Maire, expose au conseil municipal le projet d'installation d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune, au lieu-dit Mas Olympie, porté par EDF Renouvelables en collaboration avec Monsieur Mathieu BENOIT, exploitant agricole sur la commune.

Ce projet vise à combiner la production d'énergie renouvelable avec le maintien d'une activité agricole sur le site envisagé.

Monsieur le Maire précise que le projet en question nécessite la réalisation d'études préalables pour évaluer sa faisabilité technique, économique, environnementale et sociale.

Ces études permettront de déterminer l'impact du projet sur l'agriculture locale, l'environnement, et sa bonne insertion dans le paysage.

Considérant l'intérêt de développer des projets d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune,

Considérant la nécessité de préserver les terres agricoles et de soutenir l'activité agricole locale,

Considérant l'importance de concilier production d'énergie et protection de l'environnement,

Considérant les bénéfices potentiels pour la commune en termes de retombées économiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De se positionner en faveur du lancement des études nécessaires pour le projet agrivoltaïque proposé par EDF Renouvelables en collaboration avec M. BENOIT,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté 1 voix abstention (Michel GORDOT), et 18 voix pour

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Mons,
Le mardi 18 février 2025

Michel GORDOT
Secrétaire de séance



Gérard BANQUET
Maire de MONS

